



FICHE D1 — L'ALLIANCE DES ÉTATS DU SAHEL

Du pacte de défense à la Confédération — Mali, Burkina Faso, Niger

L'ESSENTIEL

Deux dates fondatrices à ne jamais confondre : le **16 septembre 2023**, signature à Bamako de la **Charte du Liptako-Gourma** qui crée l'Alliance comme pacte de défense mutuelle ; et le **6 juillet 2024**, sommet de Niamey qui transforme l'Alliance en **Confédération**.

Une erreur très répandue : l'AES **n'a pas de monnaie propre**. Les trois États demeurent membres de l'**UEMOA** et utilisent le **franc CFA**. La monnaie commune, qui porterait le nom de « *sahel* », reste une ambition sans calendrier.

01. NAISSANCE ET TEXTES FONDATEURS

L'**Alliance des États du Sahel (AES)** naît de la **Charte du Liptako-Gourma**, signée à **Bamako le 16 septembre 2023** par le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Son nom renvoie à la région frontalière des trois pays, épicentre de l'insécurité sahélienne.

Il s'agit d'abord d'un **pacte de défense mutuelle** : toute atteinte à la souveraineté ou à l'intégrité territoriale de l'un des membres est considérée comme une **agression contre les autres parties**, appelant une obligation d'assistance. La signature intervient dans le contexte des menaces d'intervention militaire au Niger après le coup d'État de juillet 2023.

Le **6 juillet 2024**, le **premier sommet des chefs d'État**, réuni à **Niamey**, franchit une étape décisive : l'Alliance devient une **Confédération**, dotée d'institutions propres. Le projet cesse d'être strictement sécuritaire pour embrasser l'intégration politique et économique.

Les trois États totalisent environ **2,78 millions de kilomètres carrés** — soit plus de cinq fois la superficie de la France — et plus de **70 millions d'habitants**. Tous trois sont **enclavés**, ce qui demeure leur principale contrainte structurelle.

02. LES ORGANES DE LA CONFÉDÉRATION

L'architecture institutionnelle s'est achevée en 2026 avec l'installation du Parlement confédéral.

Organe	Caractéristiques
Collège des chefs d'État	Organe suprême. La présidence est tournante , d'une durée d' un an . Assimi Goïta en a été le premier président ; Ibrahim Traoré lui a succédé après le sommet de Bamako de décembre 2025.
Parlement confédéral	45 membres . Sa session inaugurale s'est tenue à Niamey le 24 août 2026 . Ses modalités de fonctionnement et l'étendue de ses pouvoirs législatifs restent à préciser.
Force unifiée	Opérationnelle depuis le 20 décembre 2025 , forte d'environ 5 000 hommes , effectif porté à 15 000 en avril 2026. Son état-major est à Niamey .
BCID-AES	Banque confédérale pour l'investissement et le développement , inaugurée à Bamako le 23 décembre 2025 , au capital initial annoncé de 500 milliards de F CFA . Missions : infrastructures, énergie, agriculture, transport, industrialisation.



03. LA RUPTURE AVEC LA CEDEAO

Le **28 janvier 2024**, les trois États annoncent conjointement leur retrait de la **Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**. L'organisation régionale conteste d'abord la procédure, puis en prend acte.

Le **retrait est effectif depuis le 29 janvier 2025**. La CEDEAO a toutefois maintenu certaines **mesures transitoires**, notamment la libre circulation des personnes sans visa, afin de limiter les conséquences pour les populations. Les marchandises en provenance des pays de la CEDEAO sont en revanche désormais traitées comme venant de **pays tiers**.

Il faut distinguer l'AES du **G5 Sahel**, organisation créée en 2014 réunissant la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad, et dissoute en décembre 2023 après le retrait successif de plusieurs de ses membres. Ce sont deux ensembles différents, de périmètre et d'objet distincts.

04. LES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Réalisation	Date	Portée
Passeport biométrique commun	29 janvier 2025	En circulation dans les trois États ; il remplace progressivement le passeport CEDEAO.
Prélèvement confédéral (PC-AES)	28 mars 2025	Taxe de 0,5 % sur les importations en provenance de pays extérieurs à la Confédération.
Force unifiée	20 décembre 2025	Premier instrument militaire commun, état-major à Niamey.
BCID-AES	23 décembre 2025	Premier instrument financier propre à la Confédération.
Carte d'identité biométrique confédérale	27 mars 2026	Enrôlement lancé au Niger.
Parlement confédéral	24 août 2026	Session inaugurale à Niamey, 45 membres.

S'y ajoutent la **suppression des frais d'itinérance téléphonique** entre les trois pays, l'adoption d'un **drapeau commun**, la création d'une **chaîne de télévision confédérale** et la signature d'une convention de **politique culturelle commune**.

05. LE PRÉLÈVEMENT CONFÉDÉRAL EN DÉTAIL

Adopté lors du Collège des chefs d'État du **28 mars 2025**, le **prélèvement confédéral de l'AES (PC-AES)** frappe au taux de **0,5 %** les marchandises importées de pays extérieurs à la Confédération. C'est la **première ressource propre** de l'AES.

- **Sont exonérés** : les marchandises originaires des États membres, les aides humanitaires et les biens diplomatiques.
- **Collecte** : assurée par les administrations douanières des trois pays, les recettes étant versées sur un **compte spécial** de l'AES.
- **Affectation** : financement du fonctionnement et des projets de la Confédération, avec audits annuels et rapports financiers.
- **Révision** : le taux peut être modifié par décision du Collège des chefs d'État.

06. LES CHANTIERS EN COURS

La monnaie commune. Un projet de monnaie dénommée « **le sahel** », adossée aux ressources naturelles, est évoqué comme ambition de moyen à long terme. Aucun calendrier n'est arrêté et aucune sortie du franc CFA n'est engagée. Les trois États restent membres de l'**UEMOA** et de la **BCEAO**.



La sécurité demeure le défi principal. Les analystes s'interrogent sur la clarté du commandement de la force unifiée, le partage du renseignement et la logistique, et soulignent que les gains militaires ne se consolident qu'accompagnés de services publics et d'une justice de proximité.

L'enclavement reste la contrainte structurelle majeure : les trois pays dépendent des ports des États côtiers pour leur commerce extérieur, ce qui limite la portée pratique de la rupture avec la CEDEAO.

PIÈGES À ÉVITER

- L'AES **n'a pas de monnaie propre**. Les trois États utilisent le **franc CFA** et demeurent membres de l'UEMOA. Le « sahel » est un projet, pas une réalité.
- **16 septembre 2023** = Charte du Liptako-Gourma (alliance de défense) ; **6 juillet 2024** = traité de Niamey (Confédération). Inverser les deux est l'erreur la plus fréquente.
- Le retrait de la CEDEAO a été **annoncé** le 28 janvier 2024 mais n'est **effectif** que depuis le **29 janvier 2025**.
- L'AES n'est **pas** le **G5 Sahel** : ce dernier comptait cinq membres, dont la Mauritanie et le Tchad, et a été dissous en décembre 2023.
- Le siège de la **force unifiée** est à **Niamey**, celui de la **BCID-AES** à **Bamako** : ne pas les confondre.
- Le prélèvement confédéral est de **0,5 %**, et il ne frappe **que** les importations venant de l'extérieur de la Confédération.

À RETENIR

- **Trois membres** : Mali, Burkina Faso, Niger — environ 2,78 millions de km² et plus de 70 millions d'habitants, tous enclavés.
- **Deux textes** : Charte du Liptako-Gourma (16 septembre 2023) puis traité de Confédération (6 juillet 2024).
- **Quatre organes** : Collège des chefs d'État, Parlement confédéral (45 membres), Force unifiée, BCID-AES.
- **Mnémotechnique des sièges** — « *Niamey commande, Bamako finance* » : état-major de la force unifiée à Niamey, banque confédérale à Bamako.
- **Une ressource propre** : le PC-AES, 0,5 % sur les importations extérieures à la Confédération.

SOURCES ET MISE À JOUR

Fiche arrêtée au **12 octobre 2026**. L'architecture de l'AES évolue à un rythme soutenu : la présidence tournante change chaque année, les effectifs de la force unifiée et les compétences du Parlement confédéral sont susceptibles d'évoluer. Vérifier l'identité du président en exercice avant chaque session.

Sources : Charte du Liptako-Gourma du 16 septembre 2023 ; traité de Confédération du 6 juillet 2024 ; communiqués du Collège des chefs d'État de l'AES ; Agence Ecofin ; Sahel Watch ; APA News ; Africa24.

